

alors qu'on a fait monter le prix du saindoux. En deuxième lieu, il y a la spirale des prix, mécanisme grâce auquel l'accroissement du coût de production a nécessité le relèvement des prix. Par exemple, si le coût de la main-d'œuvre augmente, le prix du produit doit être relevé pour compenser l'augmentation des salaires. En troisième lieu, il y a la rareté des denrées et des services.

Examinons ces trois causes et voyons s'il n'y a pas moyen de les contrôler. Est-ce que l'accroissement de la monnaie en circulation va nécessairement entraîner l'inflation? Doit-il et va-t-il causer la manipulation des prix? Il n'y a pas de raison pour qu'il en soit ainsi. Si la chose arrive, le plafonnement des prix, accompagné de sanctions contre les délinquants, est la mesure qu'il faut prendre sans tarder; cela peut se faire et on l'a fait. En second lieu, l'augmentation du pouvoir d'achat doit-elle et va-t-elle entraîner la spirale des prix? Non, si cela n'entraîne pas l'accroissement du coût de production. Cela revient à dire que, si le Gouvernement relève les salaires au moyen d'indemnités, et s'il empêche de monter le coût des matières premières nécessaires à la production, il n'y a aucune raison pour que la spirale s'ensuive, quelle que soit la quantité de monnaie en circulation. Troisièmement, une plus grande puissance d'achat amènera-t-elle nécessairement une rareté de produits? Non, à la condition de rationner, si besoin il y avait, les articles mis en vente et d'en augmenter la production de façon que l'offre égale approximativement la demande de la population.

Ces vérités fondamentales au sujet de l'inflation sont à la base même de tout système national de finance et de l'économie de tout pays. A mon avis, le ministre des Finances (M. Ilsley), le premier ministre (M. Mackenzie King), et tous les autres membres du cabinet qui ont abordé le sujet de l'inflation, se sont laissés induire en erreur sur cette importante question, et ont trompé la population canadienne.

Si l'inflation peut être régie par les méthodes que j'ai mentionnées, et elle le peut, si l'inflation est due aux causes que j'ai indiquées, et c'est ce que je prétends, elle ne saurait avoir aucun rapport avec du numéraire créé par l'Etat. N'empêche que plus d'une fois nous avons vu le ministre des Finances se lever en Chambre pour discourir sur l'inflation, chaque fois qu'un Gerry McGeer ou quelque autre député recommandait la création du numéraire par l'Etat, il faisait savoir aux ministres des Finances qu'ils étaient ou des ignorants ou des hypocrites. Ils ont le choix entre ces deux termes.

Il devrait être recommandable, pratique et sûr pour le gouvernement canadien de dresser

[M. Blackmore.]

l'inventaire de tous les surplus de biens que nous avons ou que nous pourrions avoir en un espace de temps relativement court, comme par exemple, le beurre, les œufs, le blé et les autres céréales, les légumes, les pommes de terre, les fruits, certaines espèces de poissons, certaines sortes de bois, le charbon, le gaz et le reste et de créer pour représenter et distribuer ces produits des instruments de crédit tels que timbres, coupons, billets, dollars nature, dollars monétaires ou inscriptions comptables, autant d'instruments de crédit pouvant servir à la distribution des biens. Ces instruments de crédit créés par le Gouvernement seraient libres de dettes, ne créant ni dettes ni impôts. On pourrait utiliser ces instruments d'échange 1° pour subventionner les produits de base, 2° pour offrir des remises sur les produits secondaires, 3° pour accorder des indemnités aux salariés, 4° pour accorder des avances de production, 5° pour assurer la stabilisation des prix après la guerre, et 6° pour fournir des aménagements d'emmagasinage suffisants sur la ferme ou ailleurs.

La simple application des principes du crédit social suffira à résoudre les problèmes de production qui se posent au Canada en temps de guerre. En voici l'énumération:

1. Création par l'Etat d'instruments d'échange libres de dette pour représenter la production disponible au pays.

2. Recours à ces instruments d'échange ou de crédit pour a) subventionner les produits de base; b) offrir aux consommateurs, au moyen de subsides, des remises sur le prix des denrées, et c) accorder des indemnités ou subventions aux salariés et ménager autrement un juste prix.

3. Recours à ces instruments d'échange pour relever les pensions de vieillesse, verser des allocations aux mères, défrayer le coût des soins médicaux, dentaires ou de l'hospitalisation, venir en aide aux malheureux tels que les aveugles, les invalides, les accidentés, et pour récompenser le mérite, comme dans le cas des anciens combattants. Le bien-être des Canadiens sera alors en fonction de la capacité de production du pays. Plus nous produirons, plus nos gens seront prospères. Sous le régime actuel, plus on produit, plus on risque de rester pauvre.

M. L'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

M. C. S. BOOTH (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, après un séjour de deux ans et demi outre-mer, je suis très heureux au cours de l'exercice de mes fonctions, de revenir à mon siège à la Chambre, ne fusse que pour quelques jours, et de prendre la parole pour la première fois. Je regrette sincèrement de n'avoir pu apporter plus de soin et